



Des COREVIH

aux CoReSS



Actualités et perspectives

François Dabis & Julie Lamant

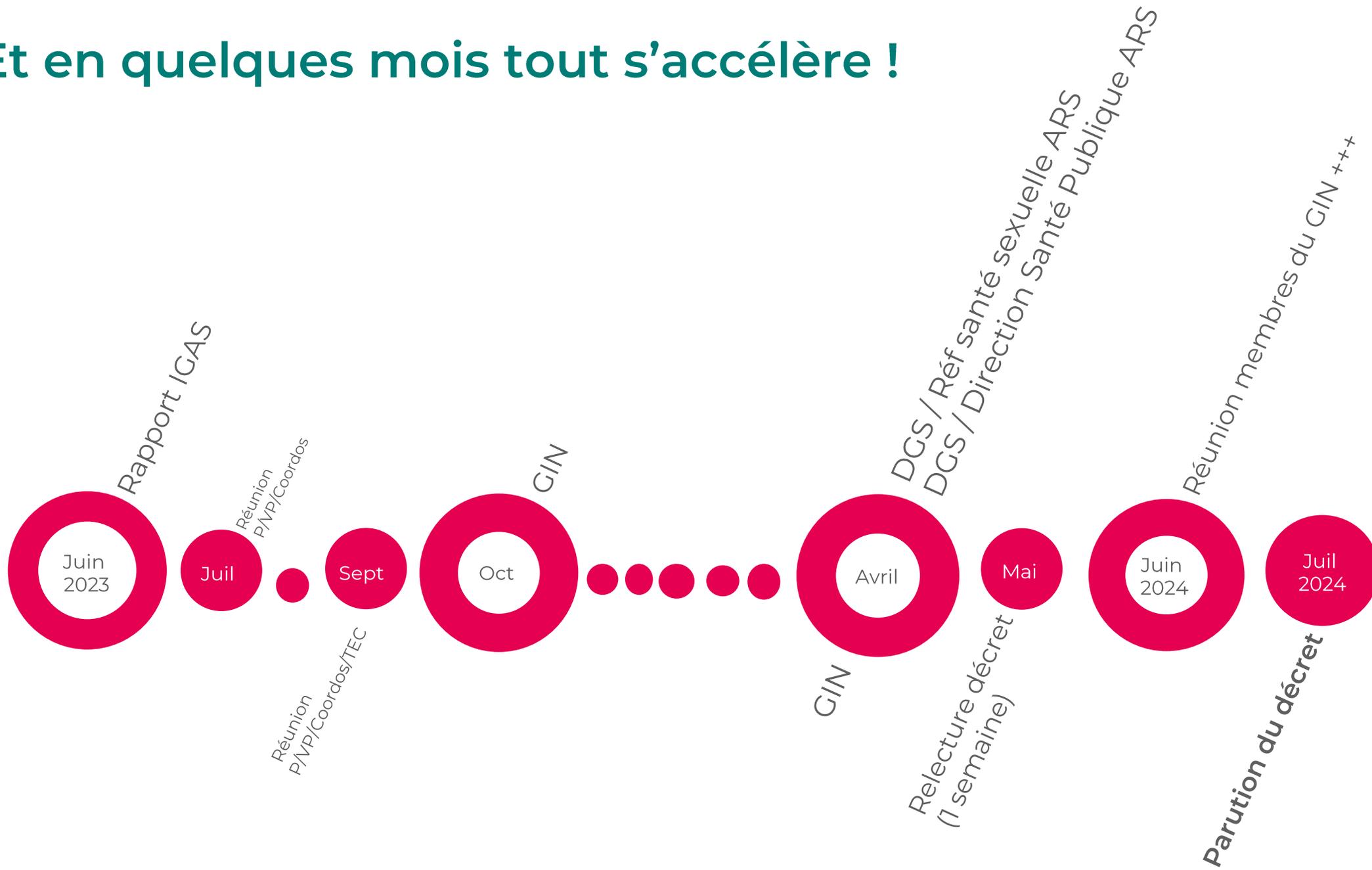
Une réforme qui prend son temps ...

- Une mandature initiale 2017/2021
- Installation du GIN en mai 2019
- Et en même temps ...
 - ✓ Crise COVID
 - ✓ Auto-saisine des COREVIH :
 - Rapport « Avenir des COREVIH »
 - Rapport « Mission RH »
 - Synthèse des deux rapports envoyée au ministère en septembre 2021
 - ✓ Action n°10 de la SNSS : saisine de l'IGAS sur l'organisation territoriale de l'offre en santé sexuelle

Une réforme qui prend son temps ...

- Trois arrêtés successifs de report de la DGS (2021, 2022 et 2023)
- Juin 2023 : publication du rapport de l'IGAS
- Succession de trois ministres de la santé entre juillet 2023 et janvier 2024 (bientôt un quatrième !)
- En parallèle (automne 2023 – juin 2024)
 - Recommandations du CNS sur la DO ([ICI](#))
 - Evaluation internationale des deux cohortes françaises de l'ANRS-MIE (FHDH et AquivihNA)
 - Evaluation européenne du système de surveillance de SpF

Et en quelques mois tout s'accélère !



Que prévoit le décret ?

Objectif des CoReSS :

Appui aux politiques régionales de santé sexuelle, définies dans une approche globale et positive, incluant la prévention, la prise en charge du VIH, des IST, **des violences sexuelles, des troubles de la sexualité et la contraception ainsi que les parcours en santé.**

Missions :

- Coordonner, sur son territoire, les acteurs de la promotion et des parcours de prévention, dépistage et prise en charge en santé sexuelle
- Contribuer à la qualité des actions de promotion et de formation de la santé sexuelle
- Participer à la qualité, à la sécurité et à l'harmonisation des pratiques des acteurs des parcours en santé sexuelle
- S'assurer de la qualité et de l'exhaustivité du recueil de données et contribuer à l'analyse des données régionales utiles au pilotage et à l'évaluation des politiques territoriales en matière de santé sexuelle
- Concourir par son expertise à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques régionales et nationales dans le domaine de la santé sexuelle

→ Attention particulière aux populations vulnérables pour réduire les inégalités de santé

Que prévoit le décret ?

Gouvernance :

- Maintien de la démocratie en santé avec 4 collèges :
 - ✓ Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé
 - ✓ Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé
 - ✓ Représentants des malades et usagers du système de santé
 - ✓ Personnes qualifiées dans le champ de la santé sexuelle

Statut juridique :

A négocier sur chaque territoire avec les ARS :

- Soit maintien du portage par un CHU
- Soit autre statut (principalement associatif)

Les prochaines étapes

- **Parution du décret avant le 15 juillet :**
 - Indique de façon générale : l'évolution vers une coordination en santé sexuelle, les missions, le modèle de démocratie en santé, la contractualisation avec les ARS, le choix possible du portage administratif, le changement des collèges, le report des mandats au 15 mars 2025
- **Parution de l'arrêté espérée par la DGS en septembre :**
 - Décline précisément tous les points cités ci-dessus + cahier des charges + modèle médico-économique
- **Parution de l'instruction en fin d'année :**
 - Définit les modalités de mise en œuvre technique

Quels sont nos enjeux aujourd'hui ?

Le cahier des charges et le modèle médico-économique !

Comment ?

- En proposant un cadre commun, clair, précis
- En réaffirmant la fin du VIH dans les priorités
- En déclinant les missions de manière concrète
- En définissant les populations vulnérables
- En définissant les compétences professionnelles nécessaires pour remplir ces missions
- En s'inspirant des cahiers des charges d'autres structures (CRCDC, CeGIDD, TROD communautaires...)
- En s'appuyant sur les documents produits par les coordos (modélisation financière et cahier des charges des statuts)
- En maintenant une instance comme le GIN
- En proposant un modèle médico-économique adapté aux missions et aux divers éléments du périmètre des coordinations

Où en sommes-nous en Nouvelle-Aquitaine ?

- Concertation des acteurs de la région de juillet à octobre 2023 (rapport complet [ICI](#))
- Rédaction d'un pré-projet en lien avec le Bureau qui prend en compte (en cours de finalisation) :
 - ✓ Un bilan des actions du COREVIH au regard de la FDR2 de la SNSS
 - ✓ Les résultats de la concertation (besoins et attentes des acteurs)
 - ✓ Les grandes lignes du décret
- Plusieurs réunions institutionnelles en vue d'échanger sur les points de vue des différentes parties prenantes en attendant le cahier des charges :
 - ✓ Avec l'ARS (avril et juin)
 - ✓ Avec le pôle de santé publique du CHU de Bordeaux (mai)
 - ✓ Avec la direction générale du CHU de Bordeaux (juillet)



**La parole
est à vous !**

Merci pour votre attention 😊





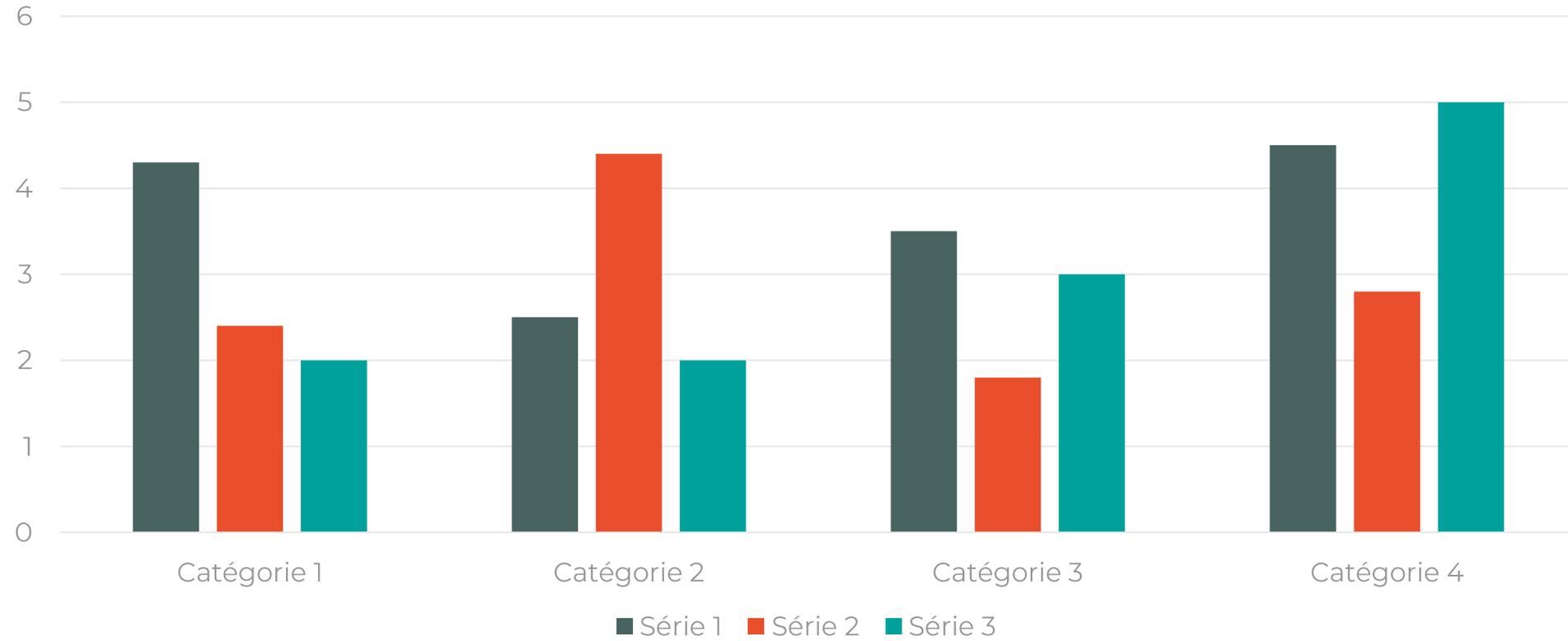
Données
PVVIH

TITRE

Sous-titre

Texte

Titre du graphique



Texte



Titre



Table ronde

TITRE

Sous-titre

Texte



Titre